



**TO: ATLANTIC MACKEREL ADVISORY COMMITTEE (AMAC)/  
AU: COMITÉ CONSULTATIF DE MAQUEREAU ATLANTIQUE (CCMA)**

**ATLANTIC MACKEREL  
MANAGEMENT PLAN 2018**

**PLAN DE GESTION 2018 - MAQUEREAU  
DE L'ATLANTIQUE**

The Minister has set the Total Allowable Catch (TAC) for the Atlantic Mackerel fishery for 2019.

The 2019 TAC for the commercial catch is set at 8,000 tonnes under a one-year management plan.

Please be advised that the department will implement new gear restrictions and reporting requirements to improve monitoring of landings in the commercial and bait mackerel fisheries for some fleets in Atlantic Canada and Quebec.

The minimum fish size for commercial mackerel retention will increase from 263 to 268mm as determined by the new stock assessment.

The temporary freeze on the issuance of new commercial mackerel licences for fixed and mobile gear effective July 27, 2017 will continue. This includes the addition of new gear types to existing commercial licences.

Le Ministre a fixé le total autorisé des captures (TAC) pour le maquereau de l'atlantique pour l'année 2019.

Le TAC pour les prises commerciales est fixé à 8 000 tonnes pour l'année 2019 dans le cadre d'un plan de gestion d'un an.

Veillez noter que le département mettra en oeuvre de nouvelles restrictions concernant les engins et les nouvelles exigences en matière de rapport afin d'améliorer la surveillance des débarquements dans la pêche commerciale et d'appât de maquereau pour certaines flottes du Canada atlantique et du Québec.

La taille minimale des prises commerciales de maquereaux aux fins de rétention augmentera de 263 à 268 mm, comme le déterminé par la nouvelle évaluation du stock.

Le gel temporaire sur la délivrance de nouveaux permis de maquereau commercial pour les engins fixes et mobiles mis en place depuis le 27 juillet 2017 est toujours en vigueur. Le gel inclut l'ajout de nouveaux types d'engins aux permis commerciaux existants.

Brian Lester  
Chair/Président